

ANNEXE N° 3-2

SYSTEME D'INFORMATION ET DE  
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE  
SICAD

GUIDE DU CITOYEN

CASE RESERVEE AU GCRC

Référence : Arrêté du Ministre de ..... en date du .....  
Tel que modifié par l'arrêté en date du .....  
(Jort N° ..... du .....)

Organisme : - Direction Générale des Affaires Consulaires  
- La Mission Diplomatique ou Consulaire Tunisienne concernée  
Domaine de la prestation : Prestations Sociales  
Objet de la prestation : Réclamation de pension alimentaire à l'étranger

CONDITIONS D'OBTENTION DE LA PRESTATION

1- Fournir une copie du jugement de divorce ou de pension

PIECES A FOURNIR

1- Remplir un formulaire de procuration  
2- Remplir un formulaire de fiche de renseignement  
3- Extrait de naissance de la requérante  
4- Extraits de naissance des enfants  
5- Extrait de naissance de l'ex-époux si possible  
6- Copie du contrat de mariage  
7- Copie du jugement de divorce ou de pension  
8- Requête mentionnant l'identité et l'ex-époux, son adresse complète et le montant de la pension

Étapes de la prestation	Intervenants	Délais
- Dépot du dossier - Intervention auprès des autorités concernées - Informer le demandeur de prestation de la réponse des autorités concernées	-La Direction Générale des Affaires Consulaires -La mission diplomatique ou consulaire tunisienne concernée	- Selon le cas

LIEU DE DEPOT DU DOSSIER

Service : - La Direction Générale des Affaires Consulaires  
- La mission diplomatique ou consulaire tunisienne concernée

LIEU D'OBTENTION DE LA PRESTATION

Service : -La Direction Générale des Affaires Consulaires  
-La mission diplomatique ou consulaire tunisienne concernée

DELAIS D'OBTENTION DE LA PRESTATION

Selon le cas

REFERENCES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

1- Convention de New-York du 20 Juin 1956  
2- Les conventions bilatérales d'entraide judiciaire

ANNEXE N° 3-3

SYSTEME D'INFORMATION ET DE  
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE  
SICAD

GUIDE DU CITOYEN

CASE RESERVEE AU GCRC

Référence : Arrêté du Ministre de ..... en date du .....  
Tel que modifié par l'arrêté en date du .....  
(Jort N° ..... du .....)

Organisme : La Mission Diplomatique ou Consulaire Tunisienne concernée  
Domaine de la prestation : Prestations Sociales  
Objet de la prestation : Perception de dûs

CONDITIONS D'OBTENTION DE LA PRESTATION

1- Fournir les pièces justifiant la réclamation des droits  
2- Fournir une pièce justifiant la nationalité tunisienne  
3- Que le requérant soit absent de la circonscription consulaire ou frappé d'empêchements légaux.

PIECES A FOURNIR

1- Procuration légalisée et authentifiée par les autorités compétentes  
2- Formuler une requête en l'objet comportant tout les renseignements et indications  
3- Fournir toutes les pièces nécessaires

Étapes de la prestation	Intervenants	Délais
- Dépot du dossier - Intervention auprès des autorités concernées - Informer le demandeur de prestation de la réponse des autorités concernées	-La Direction Générale des Affaires Consulaires -La mission diplomatique ou consulaire tunisienne concernée	- Selon le cas

LIEU DE DEPOT DU DOSSIER

Service : - La Direction Générale des Affaires Consulaires  
- La mission diplomatique ou consulaire tunisienne concernée

LIEU D'OBTENTION DE LA PRESTATION

Service : - La Direction Générale des Affaires Consulaires  
- La mission diplomatique ou consulaire tunisienne concernée

DELAIS D'OBTENTION DE LA PRESTATION

Selon le cas

REFERENCES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

1- Decret n°84-1242 en date du 20 Octobre 1984 fixant les attributions du Ministère des Affaires Étrangères  
2- Decret n°73-78 en ndate du 1er Mars 1973 fixant les prérogatives des agents consulaires  
3- Conventions bilatérales si elles existent